

Les Roms migrants en France

Raphaëlle Corbeil

Numéro 777, mars-avril 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/73706ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Corbeil, R. (2015). Les Roms migrants en France. *Relations*, (777), 32–33.



Les Roms migrants en France

Loin de profiter de la générosité de la France, les Roms migrants en sont plutôt exclus. Bien que de nationalité européenne pour la plupart, ils y sont des citoyens de seconde zone dont les droits sont bafoués.

RAPHAËLLE CORBEIL

L'auteure est journaliste indépendante et candidate à la maîtrise en sociologie à l'Université de Montréal

Ces dernières années, les préjugés entourant la population rom ont alimenté l'espace politico-médiatique français. Les Roms arriveraient au pays par vagues massives chaque année pour profiter du système de sécurité sociale, laissant croire à une véritable invasion. Délinquants, voleurs, mendiants agressifs et malpropres, ils auraient une culture fondamentalement « en confrontation » avec les populations locales et auraient donc « vocation à retourner » chez eux, selon les paroles du premier ministre actuel, Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, sur les ondes de France Inter, le 24 septembre 2013. Un certain discours officiel suppose ainsi l'existence de modes de vie culturels (voire ethniques) incompatibles avec la nation française.

Les étiquettes qui collent à la peau des Roms servent souvent de justification aux politiques sévères menées à leur endroit. Déjà, en 2010, le gouvernement Sarkozy suscitait la controverse au sein de l'Union européenne (UE) à cause de sa campagne de répression de tous les campements en situation irrégulière et de son programme « d'éloignement » des Roms de nationalité étrangère. Durant la campagne électorale de 2012, le candidat François Hollande semblait plus conciliant lorsque questionné à ce sujet par le Collectif Romeurope : « On ne peut pas continuer à accepter que des familles soient chassées d'un endroit sans offrir de solution. Cela les conduit à s'installer ailleurs, dans des conditions qui ne sont pas meilleures. » Malgré l'élaboration d'une circulaire allant en ce sens, les évacuations de

Roms n'ont pourtant pas cessé sous sa présidence. Pire, la police procède aujourd'hui à davantage d'évacuations forcées qu'à l'époque du président Sarkozy : plus de 20 000 Roms auraient subi une évacuation en 2013, comparativement à 10 469 en 2012, 8 572 en 2011, et 3 034 en 2010, d'après la Ligue française des droits de l'Homme et le European Roma Rights Centre. Mais qui sont ces Roms qui attisent autant les passions et comment vivent-ils en France ?

ROMS EN EUROPE : UNE EXCLUSION ANCESTRALE

Le peuple rom a longtemps constitué une sous-classe de la population de l'Europe de l'Est. Originaire de l'Inde et installé en Europe centrale et orientale depuis plusieurs siècles, il a commencé à émigrer en Europe occidentale au XVII^e, puis plus intensément au XX^e siècle, à la faveur de la chute des régimes communistes – les Roms de Roumanie et de Bulgarie fuyant diverses persécutions et discriminations, ceux de l'ex-Yougoslavie fuyant les guerres et les nettoyages ethniques. Les Roms sont aujourd'hui entre 10 et 12 millions en Europe, soit la plus grande minorité du continent. Bien qu'ils soient européens depuis des centaines d'années, plusieurs sont encore victimes de racisme, de discrimination et d'exclusion sociale, vivant dans une extrême pauvreté, sans véritable accès aux soins de santé ni à un logement décent.

La France ne fait pas exception à la règle. La population des Roms migrants qui vivent en France – roumains ou bulgares pour la plupart et, dans une moindre mesure, provenant des divers pays des Balkans – est aujourd'hui

d'hui évaluée à 17 000 personnes (sur 65 millions d'habitants), un nombre assez dérisoire, donc, et resté stable au cours des dix dernières années, contrairement aux idées alarmistes nourries par certains médias.

Il importe par ailleurs de distinguer les Roms migrants de ceux qu'on appelle les « gens du voyage ». La plupart du temps de nationalité française, ces derniers choisissent de se loger dans un habitat mobile et un règlement oblige les communes à mettre à leur disposition des aires d'accueil. Les Roms migrants forment quant à eux un groupe ethnicisé, voire racisé¹ ; ils ne sont généralement plus nomades par choix et n'ont pas d'habitat mobile ; il s'agit plutôt de migrants européens à la recherche de meilleures conditions de vie.

DES DROITS SOCIAUX LIMITÉS

En France, tout étranger ayant la nationalité de l'un des pays membres de l'UE est défini comme « ressortissant communautaire » et devrait bénéficier à ce titre de l'égalité des droits en matière de protection sociale. Cependant, l'entrée dans l'UE de huit pays d'Europe centrale et orientale, la Bulgarie et la Roumanie notamment, fait en sorte que les conditions se sont durcies, afin d'éviter des migrations supposément motivées par l'attrait qu'exerce cette protection. Des rapports du Groupe d'information et de soutien des immigrés démontrent en effet que certains droits sociaux auparavant accordés ont commencé à être conditionnels à l'obtention de titres de séjour, voire à être refusés d'emblée.

Sous le régime transitoire qui a pris fin le 1^{er} janvier 2014, les Roms de Roumanie et de Bulgarie avaient, en principe, le droit de résider en France pendant trois mois. Au-delà, ils devaient se munir d'un titre de séjour et prouver qu'ils ne représentaient pas une « charge déraisonnable pour le





FAIRE PARTIR LES ROMS

Selon le sociologue Éric Fassin, la volonté du gouvernement est de « rendre la vie des Roms invivable », afin de les faire partir. « Comme la plupart a la nationalité européenne, on ne peut les expulser du pays comme on le fait avec les Africains par exemple. Alors on les prive de tous leurs droits, afin qu'ils partent d'eux-mêmes », explique-t-il.

Plusieurs soulignent le rôle déterminant que joue la couverture sensationnaliste de certains médias dans l'augmentation

des sentiments anti-Roms, ce qui finit par influencer l'action gouvernementale. On peut supposer que l'actuel gouvernement socialiste, en quête de pouvoir et inquiet de la montée de l'extrême droite, désire plus que jamais montrer à la population qu'il adopte la ligne dure envers ces « étrangers » qui « profiteraient » de la générosité de la France. Or, force est de constater que non seulement les Roms n'en profitent pas, mais ils en sont exclus. En outre, les politiques d'expulsions et de démantèlements renforcent la précarité, brisent les parcours de scolarisation et de soins, tout en éloignant de plus en plus les personnes des organismes communautaires qui bricolent, avec les moyens du bord, des façons d'alléger la misère de cette population. Tant que le gouvernement poursuivra dans cette voie, les Roms seront contraints d'être des citoyens de seconde zone. ●

système d'assistance sociale français». Cette notion, comme le souligne la sociologue Alexandra Nacu, « rendait les Roms passibles d'une amende et de l'expulsion lors d'un contrôle policier² ». De plus, leur droit au travail était limité à des professions qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre. Ces restrictions ont été levées depuis, mais leur faible scolarisation, leur situation sanitaire et le fait d'avoir été exclus du travail pendant des années continuent de constituer des obstacles majeurs à leur intégration au marché de l'emploi.

Par ailleurs, comme les Roms migrants ont quitté une situation de grande pauvreté dans leur pays d'origine, ils n'ont pas les moyens de payer un loyer. Les listes d'attente pour un logement social étant très longues, ils s'installent donc sur des terrains abandonnés en périphérie des grandes villes, sans autorisation légale. Leurs habitats de fortune se résument à des caravanes décrépies ou des cabanes en matériaux recyclés, perméables au froid et aux intempéries, sans eau courante, ni électricité, ni collecte des ordures. Les campements étant fréquemment démantelés par la police, les habitants doivent se déplacer de

site en site, à la recherche d'un nouvel endroit.

L'état de santé des personnes habitant ces bidonvilles est préoccupant. Les familles sont nombreuses, les femmes enceintes et les nourrissons présentent des carences de toutes sortes. Les risques d'épidémies de rougeole et de tuberculose sont toujours présents. Les Roms pouvant difficilement bénéficier de l'assurance maladie ou de l'aide médicale d'État, leur santé dépend de la générosité d'organisations non gouvernementales comme Médecins du Monde. Mais même ce soutien, notamment des campagnes de vaccination, en raison des déplacements forcés, risque d'être interrompu à tout moment.

La scolarisation des enfants présente aussi des défis. Il va sans dire qu'une grande partie de cette population n'a jamais été scolarisée et présente un taux d'analphabétisme élevé. Selon un rapport officiel du gouvernement, sur les 2000 enfants roms en âge d'être scolarisés en France, un tiers seulement l'est, et de façon très instable. Cette population étant en situation illégale, les parents craignent souvent que l'inscription des enfants à l'école ne leur attire des ennuis.

Roms de Champs-sur-Marne en région parisienne, à 17 km de Disneyland Paris. Photo : © Hubert Marot

1. Lire à ce sujet Véronique De Rudder, Christian Poirer et François Vourc'h, *L'inégalité raciste: l'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, PUF, 2000.

2. A. Nacu, « Les Roms migrants en région parisienne: les dispositifs d'une marginalisation », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 26, n°1, 2010, p. 145.